

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 25/11/2024

ID : 074-217400530-20241119-D2024_46-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2024 à 19H30

Convocation
du 14/11/2024

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 08

Absents : ----- 05
Pouvoirs : ----- 01
Votants : ----- 09

VOTE

Pour : ----- 09
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Subvention

Délibération
N°2024-46

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **25 NOV. 2024**

Reçue en Préfecture

Le : **25 NOV. 2024**

Publié sur le site de la
commune

Le : **25 NOV. 2024**

Le Maire **Gil THOMAS**



L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michele / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste, FAVRAT Florent, KELLER Sophie, LEYDIER Serge, SANDRAL Linda,

Pouvoirs : Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

OBJET : demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Monsieur la Maire expose que le projet de Modernisation des systèmes d'éclairage dans les bâtiments publics, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif à 51 418.76€ HT soit 61 702.51€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire précise que l'opération est prévue pour 2025 et détaille le plan de financement prévisionnel comme suit :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	10 283.75 € HT	20 %
Département	CDAS	15 225.63 € HT	30%
Auto-financement			
Fonds propres		25 909.38 € HT	50%
Total HT		51 418.76 € HT	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 51 418.76 € HT.
- ⇒ Approuve le plan de financement exposé ci-dessus.
- ⇒ Autorise le Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Michèle CALLENDRIER

